

## SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

### DECISION DU PRESIDENT

N° 2022-12-03

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

#### NATURE DE L'ACTE : 1-1 MARCHES PUBLICS

**OBJET** : Décision portant passation d'une prestation complémentaire de type réunion supplémentaire pour le marché public n°2021-06 « Etude du fonctionnement de la zone humide du torrent des Usses et proposition de scenarii de restauration »

#### MARCHE N°2021-06

Le Président du Syndicat de Rivières Les Usses, Jean-Yves MÂCHARD,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Comité Syndical 2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 relative aux délégations consenties au Président par le Comité Syndical du SMECRU et au Vice-Président en cas d'empêchement du Président ;

VU la décision n°2021-12-03 portant décision d'attribution du marché public n°2021-06 « Etude du fonctionnement de la zone humide du torrent des Usses et proposition de scenarii de restauration » à la société SARL BIOTEC domiciliée à 92 quai Pierre Scize 69005 LYON, pour un montant de 22 722,50 € HT soit (27 267,00 € TTC) pour une durée d'exécution de 15 mois à compter de la date de notification du marché, soit du 06/01/2022 au 05/04/2023.

VU la décision n°2022-12-02 portant prolongation de la durée d'exécution de la tranche ferme du marché n°2021-06 « Etude du fonctionnement de la zone humide du torrent des Usses et proposition de scenarii de restauration » jusqu'au 31 juillet 2023.

**CONSIDERANT** la liste des prestations complémentaires comme détaillées dans les pièces du marché,

**CONSIDERANT** le besoin de programmer une réunion supplémentaire de présentation des résultats de la phase 1 et de la méthodologie et du calendrier prévisionnel de réalisation de la phase 2 du marché.

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1 :**

De passer commande auprès de l'entreprise **SARL BIOTEC** domiciliée 92 Quai Pierre Scize – 69 005 LYON pour la **réalisation d'une « réunion supplémentaire de présentation de la phase 1 du marché »**, relative au marché n°2021-06 « Etude du fonctionnement de la zone humide du Torrent des Usses et proposition de scenarii de restauration » dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant HT de 475€ // TTC de 570€
- Dont le délai d'exécution prend fin à la date du : 28/02/2023

##### **Article 2 :**

D'avoir recours pour le financement de ce marché aux fonds propres du Syndicat de Rivières Les Usses, aux aides du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers.

Et DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets

**Article 3 :**

La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion au Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Décision certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Fait à Bassy, le 26 décembre 2022  
**Le Président,**  
**Jean-Yves MÂCHARD**

